

très honorable Arthur Meighen et l'honorable A. Marcotte.

Le Sénat s'ajourne au mardi, 30 janvier, à huit heures du soir.

SÉNAT

Mardi, 30 janvier 1934

La séance est ouverte à huit heures du soir, le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

COMITE DES ORDRES PERMANENTS

Le très honorable M. MEIGHEN propose :

Que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il lui plaira.

(La motion est adoptée.)

COMITE DE SELECTION

Le très honorable M. MEIGHEN propose :

Que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection pour désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir : Les honorables sénateurs Beaubien, Buchanan, Dandurand, Graham, Horsey, Sharpe, Tanner, White (Pembroke) et l'auteur de la motion; ledit comité devant faire rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

(La motion est adoptée.)

HOMMAGES A LA MEMOIRE DES SENATEURS DECEDES

FEU LES SENATEURS PARADIS, TESSIER, STANFIELD, FISHER, POIRIER, BEIQUE ET ROBERTSON

A l'appel de l'ordre du jour :

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN : Honorables sénateurs, l'expérience des sessions nous a enseigné que, lorsque nous nous séparons, au commencement de l'été, nous ne pouvons jamais espérer nous rassembler de nouveau dans la compagnie des mêmes hommes. Comme si un décret inexorable s'accomplissait mathématiquement, l'un ou plusieurs d'entre nous ont, dans l'intervalle, quitté cette terre; mais il est rarement arrivé, s'il est jamais arrivé depuis que cette Chambre existe, qu'une session nous donne à déplorer un nombre aussi terrifiant de nos associés que la mort a fauchés. Cette liste funèbre s'élève au nombre de sept. Les noms de ces disparus et de chacun d'eux éveillent dans notre mémoire des souvenirs d'heureuses relations et de sym-

pathie personnelle, avec la reconnaissance que nous devons à ces défunts pour les services qu'ils ont rendus à leurs compatriotes. Cette fois-ci, comme il arrive trop souvent, la liste de nos morts comprend quelques-uns de nos citoyens les plus utiles et les plus agissants, les plus éminents de nos hommes publics.

La session prorogeait à peine que le sénateur Paradis, dont la santé déclinait depuis quelque temps, a cédé, après 65 ans d'une vie bien remplie d'œuvres, à cette puissance qui doit nous conquérir tous. L'énumération des services publics qu'il a rendus dans la province de Québec est longue et louable. Son activité s'exerçait principalement dans le domaine de l'industrie où ses efforts et son initiative ont contribué à étendre le champ industriel de sa province et à augmenter le nombre des occupations ouvertes aux travailleurs. Il exerça successivement plusieurs charges publiques d'une nature qui lui permit d'accomplir une besogne efficace et utile pour la province qu'il aimait; et il se faisait toujours remarquer par son désir d'accomplir sa tâche sans bruit plutôt que de briller dans les luttes de la haute politique. Il nous a quittés avec la conscience d'avoir bien accompli ses nombreux devoirs.

Le sénateur Tessier occupa plus longtemps un siège dans cette Chambre; il figurait parmi les plus âgés d'entre nous. Notre assemblée semble à peine être restée la même depuis que cette figure joviale, robuste et assurée est disparue de l'autre côté de la Chambre. Avocat par profession, il consacra une partie de sa vie à des entreprises industrielles. Dans sa propre profession, il se fit particulièrement remarquer comme écrivain, comme critique et par l'autorité de ses avis. Il y a presque trente ans qu'il fut appelé au Sénat. Pendant cette période, il s'intéressa à maints autres travaux. Il n'y a pas plus de dix semaines—et il semble qu'il n'y a pas même si longtemps—je le rencontrai dans une rue de Québec, alerte et confiant, et paraissant en bonne santé. Il est vraiment triste de voir, même à cet âge avancé, un collègue quitter nos rangs et quitter en même temps la scène de ses travaux et de ses joies.

La nouvelle de la mort du sénateur Stanfield nous a consternés, il y a quelques jours à peine. Il fut l'un de ceux qui ne prirent qu'une petite part à ce que nous pourrions appeler les vulgaires controverses des affaires publiques. Il s'intéressait plus à l'industrie qu'à la politique, et les noms de John Stanfield et de feu son frère Frank jouissent d'un grand crédit et continueront durant bien des années à jouir de ce crédit, parmi les noms des grands industriels des Provinces Mariti-